

## Liste des mesures paysagères pour le PQP du Val d'Hérens

N° mesure OFAG	Titre	Montant (CHF)	Unité	Type de prime	UP basse vallée de la Borgne	UP Vignes	UP Villages	UP Prairies d'altitude	UP alpages
1	Plantation d'arbres isolés indigènes dans les vignes	200	arbre	unique		Max. 5			
3	Pâturages boisés	130	ha	annuelle					
5	Entretien de haies, bosquets et berges boisées	2'000 500 1'500	ha	annuelle					
30	Indice paysager	0 à 240	ha	annuelle					
50	Encouragement de la fauche	200	ha	annuelle					
51	Fauche de nettoyage des pâturages (extensifs)	350	ha	annuelle					
53	Mosaïque pâturage-lande	230	ha	annuelle					Max. 10 ha par alpage
54	Diversité des animaux pour une pâture adaptée	600 à 1'250	exploitation	annuelle					
100	Présence de cultures	500	culture	annuelle					
150	Installation et entretien de portails pour mobilité de loisirs	800	portail	unique					Max. 2
151	Entretien de chemin traversant l'alpage	1100	alpage	annuelle					
153	Installation d'abreuvoirs en matériaux traditionnels	3000	abreuvoir	unique					Max. 1
201	Conservation de bâtiments agricoles traditionnels	100	objet	annuelle		Max. 5			
204	Exploitation transhumante	1'900 2'400	exploitation	annuelle					
205	Entretien de surfaces rudérales, tas d'épierrage et affleurement rocheux et rochers remarquables	3'500	ha	annuelle					
206a	Entretien de murs en pierres sèches (hors vignoble dans la SAU)	5'000	ha	annuelle					
209	Entretien d'arbres fruitiers haute-tige	10	arbre HT	annuelle					
210	Plantation d'arbres fruitiers haute-tige (y.c. noyers)	200	arbre HT	unique			Max. 10		
250	Bonus pour vignobles remarquables	400	ha	annuelle					
251	Entretien des éléments semi-naturels du vignoble valaisan	4'000	ha	annuelle		Max. 2500 m2			
252	Bonus pour vignes en terrasses	150	ha	annuelle					
254	Encépagement varié	150	cépage	annuelle					

2

6

9

7

6